

## Projet de réponse sur le dispositif des cartes Auti'a

Madame la représentante, dans les conditions de l'article 38 du règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française, vous avez souhaité m'interpeller sur le dispositif des cartes Auti'a.

Voici les éléments de réponse que j'ai l'honneur de porter à la connaissance des représentants de notre honorable assemblée :

Après plus de 2 ans de préparation en partenariat avec la CPS et la banque de Tahiti, puis, la banque Socredo, la convention relative à la carte Auti'a a été signée le 4 mai 2022.

Le dispositif expérimental mis en place, au travers des 175 cartes actives au terme initial de la convention prévu le 30 juin dernier, a révélé les limites de cette carte parmi lesquelles, le fait qu'elle n'était compatible qu'avec les terminaux de paiement électronique (TPE) de la SAEM Socredo, ce qui restreignait considérablement le nombre de partenaires potentiels.

Dès ma prise de fonctions, j'ai émis le souhait de rencontrer tous les partenaires et les services et établissements sous ma tutelle.

Au-delà des échanges entretenus régulièrement entre le ministère et lesdits services et établissements, cette volonté s'est matérialisée par le séminaire que j'ai organisé les 6 et 7 juin dernier, lequel a réuni la DSFE, la DHV, la DCA et l'OPH. Ce séminaire a permis l'élaboration de la feuille de route des 100 jours que j'ai présentée au Conseil des Ministres le 21 juin dernier.

Parmi les actions proposées dans le cadre de cette feuille de route, il est proposé une action relative au dispositif de la carte Fa'atupu.

Ce nouveau dispositif, qui est en cours de finalisation, aura vocation à remplacer le dispositif des cartes Auti'a.

Il tient compte des faiblesses de son prédécesseur et notamment des raisons ayant freiné son déploiement.

En effet, le bilan de cette phase pilote était plutôt décevant. Seulement 175 cartes étaient actives au terme de la convention. La DSFE, service en charge de son déploiement, rappelait que l'une des raisons de cette faible distribution était que la carte ne fonctionnait pas sur les terminaux de paiement électronique (TPE) autres que ceux de l'OSB.

J'ai de ce fait saisi le président du comité des banques de la Polynésie française de la fédération bancaire de France (FBF) pour lui présenter les nouvelles orientations de notre gouvernement.

Bien que cet événement n'ait pas été médiatisé, je vous informe que le 30 juin dernier a été signé un avenant à la convention relative à la carte Auti'a.

Cet avenant compte deux éléments :

- D'une part, la prolongation de la phase pilote du dispositif, jusqu'au 31 décembre 2023, en raison de son bilan mitigé à la date initiale d'échéance de la convention ;
- Et d'autre part, la modification des conditions d'éligibilité des commerçants au dispositif. Il n'est plus nécessaire pour le commerçant de souscrire un contrat d'acquisition « carte privative » avec la Socredo pour être éligible.

En effet, depuis la signature de cet avenant, nous avons enfin pu lever ce que les travailleurs sociaux ont qualifié de frein et d'obstacle.

Cette modification constitue le premier pas de la mise en place de notre dispositif de la carte Fa'atupu.

Grâce à la modification de la convention, à ce jour, 1053 cartes sont créées : 473 pour les îles sous-le-vent, 560 pour Tahiti et Moorea et depuis peu 20 cartes pour les îles Marquises à titre expérimental.

Sur l'ensemble de ces cartes remises aux différentes circonscriptions 210 sont « actives » et sont situées uniquement sur les îles de Tahiti et Moorea.

Grâce à une collaboration interministérielle renforcée, la carte Fa'atupu ne sera pas limitée aux seules aides alimentaires et vestimentaires, mais elle comprendra également d'autres types d'aide telles qu'une aide à l'énergie (EDT) ou encore, une aide à l'inclusion culturelle avec un accès à la médiathèque de l'établissement Te fare Tauhiti Nui (TFTN). Nous entendons développer d'autres partenariats, pour lesquels des discussions ont déjà été entamées.

Nous avons d'ores et déjà impulsé cette nouvelle vision et la DSFE s'attèle depuis la modification de la convention, à élargir la liste des commerçants partenaires.

Afin de renforcer le contrôle de l'utilisation à bon escient de ces cartes, nous avons élaboré un projet de charte qui permettra de responsabiliser les partenaires, notamment commerçants, dans le contrôle de la nature des marchandises achetées avec cette carte.

La DSFE a déjà entamé un programme de tournées dans les îles pour dynamiser l'utilisation de la carte.

A terme, nous envisageons de pouvoir porter au crédit de cette carte toutes les aides susceptibles d'être accordées, et notamment les allocations versées aux personnes en situation de handicap.

Une réflexion a été entamée avec le ministère de la santé et la CPS, pour envisager, à terme, de porter au crédit de ces cartes les prestations familiales des bénéficiaires.

Je vous informe que le nombre de particuliers susceptibles de bénéficier de cette carte est de 10.000, ce qui correspond aux besoins actuels, mais comme vous le savez, cette demande ne cesse de croître ces dernières années et notamment depuis la pandémie, et je ne doute pas

que nous pourrons, à l'avenir, être dans l'obligation d'augmenter ce nombre.

En outre, je suis étonnée, Madame la représentante que vous envisagiez une version mobile de cette carte. Pensez-vous sincèrement que les bénéficiaires de ces aides sont tous dotés d'un smartphone ?

Je suis au regret de vous annoncer qu'une version de la carte sur mobile serait encore trop prématurée au regard du public concerné, et n'a de ce fait pas été envisagée pour l'instant.

Enfin, je suis stupéfaite de devoir répondre sur la possibilité de réserver l'achat des produits de première nécessité aux seuls détenteurs de cette carte. Sans vouloir empiéter sur les compétences de notre ministre de l'économie, je me demande seulement si une telle décision était prise, qu'en serait-il alors des personnes qui ne bénéficieraient pas de ladite carte ? C'est une réflexion à mener.

Madame la représentante, je vous remercie pour cette question qui concerne un projet qui me tient tout particulièrement à cœur et pour lequel j'ai mobilisé mes équipes depuis plusieurs semaines.

Soyez assurée que ce dispositif sera pleinement opérationnel dans les mois à venir, lorsque nous aurons l'assurance que les incidents techniques rencontrés dans le cadre de la phase pilote, ne se reproduiront plus, maintenant que nous avons permis son réel développement, avec la carte Fa'atupu.

Mauruuru